

OPERATION

« RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES »

Dans le cadre de la promotion du développement durable, le conseil municipal, dans sa délibération du 26 mars 2009, vous encourage à récupérer les eaux pluviales en finançant partiellement l'achat d'un récupérateur d'eau, aux conditions suivantes :

- Les bâtiments concernés doivent comporter une toiture d'au moins 100 m² raccordée au dispositif de récupération.
- Pour les citernes de jardins extérieures d'au moins 1 000 litres, la subvention d'élève à 100 euros.
- Pour les citernes enterrées d'au moins 2 000 litres, la subvention d'élève à 300 euros.

Comment obtenir cette subvention ?

- La citerne doit être installée au domicile du demandeur résidant à Entzheim
- Remplir le présent formulaire de demande de subvention, y joindre la facture acquittée et un R.I.B

1. Cordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

2. Citerne de récupération

Type :

Marque :

Prix :

3. Emplacement de la citerne

Adresse :
.....

Contrat d'engagement :

Je m'engage à utiliser cette citerne à l'adresse mentionnée ci-dessus afin de récupérer les eaux pluviales.

Fait à Entzheim, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)